

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys



Bureau de la présidence

Le 22 octobre 2019

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe - Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

OBJET : PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs

Madame,
Monsieur,

Nous souhaitons, par la présente, vous faire part de nos observations dans le cadre de la consultation en cours en ce qui a trait au projet particulier d'urbanisation de la partie nord de L'Île-des-Sœurs.

L'aménagement et le développement du territoire de l'île de Montréal touchent directement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Deuxième plus grand réseau d'écoles publiques au Québec, la CSMB sert plus de 75 000 élèves répartis dans 102 établissements, dans lesquels travaillent près de 11 500 employés. Ses écoles et centres sont situés dans 13 municipalités de l'ouest de Montréal et 7 arrondissements, dont le secteur de L'Île-des-Sœurs.

La CSMB connaît une croissance importante de sa clientèle depuis les dernières années et les prévisions ministérielles indiquent que cette hausse se poursuivra au-delà de la décennie à venir. L'augmentation du nombre de nouveaux arrivants et les développements immobiliers, qui ne sont pas considérés dans les prévisions ministérielles, auront également et assurément un impact sur la croissance de la clientèle. À l'heure actuelle, les 2 écoles primaires de L'Île-des-Sœurs sont à pleine capacité. Malgré le financement autorisé pour la construction d'une école primaire et secondaire dans le secteur, ces espaces seront insuffisants pour répondre aux besoins qui s'ajouteront conséquemment aux développements immobiliers planifiés. Ainsi, la CSMB se sent interpellée par le PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs et souhaite s'assurer qu'elle pourra bénéficier d'un contexte favorable au développement des infrastructures scolaires nécessaires afin de répondre à la venue d'une nouvelle clientèle.

... 2

En ce sens, l'arrondissement Verdun et les promoteurs doivent prévoir des terrains pour de nouvelles écoles et un zonage approprié pour de telles constructions. La CSMB désire s'assurer qu'elle aura accès, aux moments opportuns, aux espaces nécessaires pour la réalisation de ses projets. Des terrains suffisamment grands, bien localisés et zonés adéquatement, tout comme l'adaptation des normes de construction sont des prérequis à l'aboutissement de ces projets.

La CSMB est consciente que dans un contexte de rareté des terrains et de densification, elle doit être prête à innover et à réinventer l'école. Elle croit en une école au cœur de sa communauté par l'aménagement d'équipements collectifs sportifs, culturels et sociocommunautaires. Une école de proximité est un atout important pour le quartier alors qu'elle agit comme pôle de rassemblement en plus de favoriser le sentiment d'appartenance et la réussite éducative de ses élèves.

Une école de proximité signifie qu'en plus d'être située au cœur du quartier, cette dernière favorisera la fréquentation d'élèves marcheurs. Outre les effets positifs pour la santé, le transport actif contribue à réduire les déplacements en autobus scolaire et, ultimement, à promouvoir le développement durable. Enfin, des élèves marcheurs feront en sorte que les autobus scolaires n'amplifient pas les enjeux liés à la circulation. Ainsi, la CSMB suggère l'aménagement de sentiers pédestres, de pistes cyclables et une facilité d'accès au réseau de transport en commun.

En conclusion, la CSMB désire faire valoir l'importance d'inclure dès maintenant au plan d'urbanisme la présence d'espaces zonés «institutionnel», de réserver des terrains pour permettre la construction d'établissements scolaires et de prévoir des infrastructures qui permettront le transport actif sécuritaire vers ces lieux. La CSMB voit l'école au cœur de sa communauté et souhaite, en collaboration avec les villes et arrondissements, concevoir des projets novateurs et inspirants pour ses écoles de demain.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

La présidente,



Diane Lamarche-Venne